

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

Annexe au procès-verbal de la séance du 2 novembre 1965.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1966, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

*Rapporteur général.*

TOME III

EXAMEN DES CREDITS  
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 3

AFFAIRES ETRANGERES

*Rapporteur spécial*: M. Georges PORTMANN

---

(1) Cette commission est composée de: MM. Alex Roubert, président; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, vice-présidents; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Pierre Carous, secrétaires; Marcel Pellenc, rapporteur général; André Armengaud, Jean Bardol, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, André Dulin, André Fosset, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Marcel Martin, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jacques Richard, François Schleiter, Ludovic Tron.

Voir les numéros:

Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> législ.): 1577 et annexes, 1588 (tomes I à III et annexes 2 et 3), 1589, 1627 (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> parties) et in-8° 423.

Sénat: 30 (1965-1966).

## SOMMAIRE

	Pages.
<b>Introduction</b> .....	3
<b>PREMIÈRE PARTIE. — Les moyens diplomatiques traditionnels</b> .....	6
Chapitre premier. — <i>Les services centraux et diplomatiques</i> .....	6
Chapitre II. — <i>Les interventions publiques</i> .....	9
1° La presse et l'information.....	9
2° Les contributions internationales.....	10
3° Assistance et solidarité.....	11
Chapitre III. — <i>Les investissements administratifs</i> .....	14
<b>DEUXIÈME PARTIE. — Les relations culturelles et techniques</b> .....	16
Chapitre premier. — <i>Les relations culturelles</i> .....	16
1° L'enseignement .....	18
A. — Le personnel.....	18
B. — Les orientations géographiques.....	21
2° Les bourses.....	25
3° Les échanges culturels.....	27
A. — Missions et congrès.....	27
B. — Livres et périodiques.....	28
C. — Cinéma, radio, télévision.....	30
D. — Echanges artistiques.....	31
4° Les investissements.....	33
Chapitre II. — <i>La coopération culturelle et technique</i> .....	35
1° La coopération bilatérale.....	37
2° La coopération multilatérale.....	39
Chapitre III. — <i>L'aide militaire</i> .....	40
<b>Conclusion</b> .....	42
<b>Observations particulières formulées en commission</b> .....	44
<b>Amendements présentés par la commission</b> .....	47

Mesdames, Messieurs,

Le budget de 1966 proposé pour le Ministère des Affaires étrangères s'élève à la somme de 1.267.785.110 F, laissant apparaître une augmentation légèrement supérieure à 12 % par rapport à 1965.

La majoration dépasse même 14 % pour les dépenses ordinaires, dont voici la répartition entre les principaux services :

SERVICES	MESURES acquises.	MESURES nouvelles.	TOTAL des crédits pour 1966.
	Francs.	Francs.	Francs.
Administration centrale.....	+ 1.704.072	+ 1.032.115	49.422.379
Services à l'étranger.....	+ 805.177	+ 28.982.310	242.080.049
Relations culturelles et techniques .....	+ 105.000	+ 102.815.988	544.299.950
Presse et information.....	»	+ 850.000	22.960.515
Contributions internationales..	+ 18.100.000	+ 513.807	281.566.217
Dépenses d'assistance et de solidarité .....	+ 3.873.500	— 40.000	17.025.500
Interventions politiques.....	»	+ 40.000	430.500
Aide militaire à des Etats étrangers .....	— 31.500.000	+ 26.000.000	80.000.000
<b>Totaux pour les dépenses ordinaires .....</b>	<b>— 6.912.251</b>	<b>+ 160.194.220</b>	<b>1.237.785.110</b>

Ces premiers chiffres devraient apporter à votre Commission des Finances des satisfactions appréciables. La progression de 23,5 % des relations culturelles et techniques ainsi que celle de 14 % pour les services à l'étranger paraissent, en particulier, répondre à nos principales préoccupations antérieures.

Mais une étude plus approfondie tempère quelque peu cet optimisme.

Nous enregistrons en effet deux transferts importants en provenance du budget des Affaires algériennes : plus de 37 millions aux relations culturelles pour la prise en charge de l'Office uni-

versitaire et culturel d'Algérie et plus de 22 millions aux services à l'étranger pour le fonctionnement de la représentation diplomatique et consulaire de la France en Algérie.

Nous approuvons le regroupement au Quai d'Orsay de ces crédits correspondant à des tâches pour lesquelles il a seul vocation. Mais nous devons les défalquer pour présenter une comparaison valable avec l'exercice précédent.

Les pourcentages correspondant réellement à des moyens nouveaux s'établissent donc ainsi :

- budget total + 7 % ;
- dépenses ordinaires + 9 % ;
- relations culturelles et techniques + 15 % ;
- presse et information + 4 % ;
- services à l'étranger + 4 %.

Ces derniers seront ainsi moins favorisés que les organismes internationaux pour lesquels nos contributions sont, au titre des mesures acquises, relevées de 7 %.

Dans l'ensemble, les mesures nouvelles sont supérieures à celles de l'an dernier et, compte tenu de la politique financière actuelle, révèlent un effort sensible quoique toujours insuffisant.

Les autorisations de programme sont plus fortes également que pour l'année en cours, d'environ 11 %. Elles s'établissent ainsi :

- 26.500.000 F pour les immeubles diplomatiques et consulaires ;
- 65.500.000 F pour les relations culturelles et la coopération technique.

Mais les crédits de paiement des dépenses en capital accusent une baisse de 34 % qui, jointe à la régression de 23 % enregistrée dans le précédent fascicule budgétaire, est fort inquiétante pour la réalisation de nos investissements déjà trop faibles à notre gré.

Il est vrai que ces crédits de paiement, que nous jugeons trop modestes, sont probablement encore excessifs puisque ceux de 1964 n'ont été consommés en cours d'exercice qu'à concurrence de 35,2 %. Il y a là une situation déplorable qu'il convient d'améliorer au plus tôt, l'état de notre capital immobilier à l'étranger ne permettant pas que soient négligées nos possibilités d'amélioration.

Vous trouverez dans le tableau suivant le montant des crédits soumis à vos suffrages pour chacun des titres de ce budget.

**Comparaison des crédits ouverts par la loi de finances de 1965  
et des propositions formulées dans le projet de loi de finances pour 1966.**

NATURE DES DEPENSES	1965	1966			DIFFERENCE
		Mesures acquises.	Mesures nouvelles.	Total 1966.	
		(En francs.)			
<i>Crédits de paiement.</i>					
Dépenses ordinaires :					
Titre III. — Moyens des services.....	275.256.258	+ 2.777.133	+ 31.094.425	309.127.816	+ 33.871.558
Titre IV. — Interventions publiques.....	809.246.883	— 9.689.384	+ 129.099.795	928.657.294	+ 119.410.411
Totaux des dépenses ordinaires.....	<u>1.084.503.141</u>	<u>— 6.912.251</u>	<u>+ 160.194.220</u>	<u>1.237.785.110</u>	<u>+ 153.281.969</u>
Dépenses en capital :					
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat .....	26.450.000	— 20.150.000	+ 9.500.000	15.800.000	— 10.650.000
Titre VI. — Subventions d'investissement accordées par l'Etat.....	19.000.000	— 7.000.000	+ 2.200.000	14.200.000	— 4.800.000
Totaux des dépenses en capital.....	<u>45.450.000</u>	<u>— 27.150.000</u>	<u>+ 11.700.000</u>	<u>30.000.000</u>	<u>— 15.450.000</u>
<b>Totaux pour les Affaires étrangères....</b>	<u><b>1.129.953.141</b></u>	<u><b>— 34.062.251</b></u>	<u><b>+ 171.894.220</b></u>	<u><b>1.267.785.110</b></u>	<u><b>+ 137.831.969</b></u>
<i>Autorisations de programme.</i>					
Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat.	35.000.000	>	>	41.730.000	+ 6.730.000
Titre VI. — Subventions d'investissement accor- dées par l'Etat.....	47.600.000	>	>	50.270.000	+ 2.670.000
<b>Totaux des autorisations de programme.</b>	<u><b>82.600.000</b></u>	<u><b>&gt;</b></u>	<u><b>&gt;</b></u>	<u><b>92.000.000</b></u>	<u><b>+ 9.400.000</b></u>

## PREMIERE PARTIE

### LES MOYENS DIPLOMATIQUES TRADITIONNELS

#### CHAPITRE PREMIER

#### LES SERVICES CENTRAUX ET DIPLOMATIQUES

1.704.072 F de mesures acquises et 1.032.115 F de mesures nouvelles intéressent l'*administration centrale*.

Les premières ne sont que la conséquence des textes relatifs aux rémunérations de la Fonction publique, aux réformes statutaires et à diverses intégrations. Il s'agit, du reste, d'améliorations limitées aussi bien dans leur portée que par le nombre des bénéficiaires.

Les secondes ont pour objet :

— la création de douze emplois centraux dans le domaine des relations culturelles, de la coopération technique, de la presse et de l'information ;

— la reproduction des registres d'état civil d'Algérie (première tranche), consécutive à la demande de restitution, de la part du Gouvernement algérien, de ceux qui nous avaient été remis. Quatre millions de microfilmages devront être réalisés en trois ans pour un coût approximatif de trois millions de francs ;

— le contrôle médical des agents en poste à l'étranger ;

— la poursuite du programme de publications de documents diplomatiques.

*Les services à l'étranger* bénéficient d'une somme inhabituelle de 28.982.310 F de mesures nouvelles. Mais l'analyse de ce total, qui pourrait apparaître comme une satisfaction des demandes antérieures de votre Commission des Finances, est fort décevante.

Plus des trois quarts correspondent en effet au transfert, déjà évoqué, de la *représentation diplomatique et consulaire de la France en Algérie*, portant sur 590 emplois. C'est la conséquence

naturelle de l'indépendance. Après la prise en charge de notre diplomatie dans les Etats de l'ancienne Indochine, au Maroc, en Tunisie et dans les Républiques de l'ex-Communauté, le Quai d'Orsay aura, fort logiquement, la gestion de l'ensemble de nos services diplomatiques et consulaires.

*La hausse du coût de la vie à l'étranger exigera le relèvement des coefficients de correction des traitements dans 43 pays, ce qui entraînera une dépense supplémentaire de 5.300.000 F.*

Les mesures en faveur du personnel sont insignifiantes par rapport aux besoins sur lesquels nous avons insisté les années précédentes. La principale — un million de francs — permettra l'application du *statut des contractuels et auxiliaires* promulgué par décret du 29 janvier 1962. Son utilité n'est pas contestable, les emplois visés étant depuis longtemps trop peu rémunérateurs pour intéresser les meilleurs éléments.

Pour les *agents de carrière*, seuls sont pris en compte l'application des textes généraux sur les rémunérations de la fonction publique et quelques avantages mineurs accordés à des catégories particulières. M. le Ministre des Affaires étrangères a indiqué à l'Assemblée Nationale qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain les fonctionnaires français à l'étranger seraient enfin rémunérés dans les mêmes conditions et au même rythme d'augmentation que leurs collègues métropolitains. *Nous espérons que cette mesure se traduira par une amélioration sensible et ne constitue qu'une étape vers une équivalence de situation avec les diplomates des autres pays, généralement plus favorisés.*

Seule modification de structure à noter dans notre implantation diplomatique et consulaire, *l'élévation au rang d'ambassade de nos légations à Bucarest, Budapest, Sofia et Tirana* est chiffrée à 9.855 F. Ces décisions prises par les Conseils des Ministres des 4 décembre 1963 et 15 septembre 1964 ont mis fin à l'existence de représentations diplomatiques françaises ayant rang de légation.

Au chapitre des *économies* s'inscrivent à nouveau le Maroc et la Tunisie avec la suppression de 61 emplois. Nos effectifs ont ainsi été, depuis 1957, diminués de près de 50 % au Maroc — où ils sont passés de 729 à 388 — et de plus de 75 % en Tunisie, où ne sont plus affectés que 116 agents au lieu de 436. C'est la conséquence de la diminution constante de la colonie française, victime des expropriations et nationalisations locales. Il est regret-

table que le Gouvernement français ajoute encore certaines difficultés à celles que rencontrent nos compatriotes, en particulier les *fonctionnaires retraités, exclus du bénéfice du Code des pensions* sous prétexte qu'ils relevaient d'une administration indépendante, alors même qu'elle était exercée par la France. *Nous demandons à nouveau au Gouvernement de faire cesser cette injustice flagrante.*

\*

\* \*

La brièveté de ce chapitre souligne l'immobilisme auquel le Quai d'Orsay se voit condamné pour le fonctionnement des services. On a évoqué ces dernières années la nécessité d'une reconversion de notre implantation diplomatique devant tenir compte des bouleversements politiques intervenus dans le monde. Or, l'impossibilité d'obtenir les crédits nécessaires a conduit à procéder à une simple adaptation, les emplois à créer dans les nombreux Etats accédant à l'indépendance étant le plus souvent pourvus à l'aide de compressions pratiquées sur d'autres postes.

*Mais nous attendons vainement les renforcements que la plupart de nos chefs de mission estiment indispensables.*



## CHAPITRE II

### LES INTERVENTIONS PUBLIQUES

#### 1° La presse et l'information.

Le plan de cinq ans pour le développement de l'information française à l'étranger, mis en œuvre en 1965, a permis d'étoffer sensiblement les moyens humains et matériels.

Le recrutement de conseillers ou attachés de presse, chargés d'assurer un contact permanent avec la presse locale, a amplifié notre action jusqu'ici exercée par des agents diplomatiques et consulaires pour qui l'information n'était qu'une tâche accessoire à laquelle ils ne pouvaient consacrer qu'un temps limité. Actuellement, ils sont au nombre de 99, répartis dans 46 postes.

Une mesure nouvelle de 419.733 F entraînera la création d'une douzaine d'emplois nouveaux. Par ailleurs, un crédit supplémentaire de 130.267 F est destiné à un renforcement de la sous-direction de l'information à l'administration centrale, par l'adjonction de 6 agents

L'équipement est en voie de modernisation, grâce à la mise en place d'un réseau de radiotélétypes d'information, reliés directement au Quai d'Orsay. La première tranche a été réservée à nos postes du continent américain. Une deuxième portera sur l'Europe et le bassin méditerranéen.

Une autorisation de programme de 2.600.000 F, sur les 7.600.000 F nécessaires pour 150 postes, a été ouverte en 1965. Pour 1966, il est demandé 2.050.000 F.

Les majorations suivantes sont également proposées :

- 100.000 F pour l'accueil de journalistes étrangers ;
- 370.000 F pour le fonctionnement des radiotélétypes ;
- 980.000 F pour l'information écrite (brochures, études politiques et économiques) et audio-visuelle (magazines pour radio-diffusion et télévision, films d'actualité), ainsi que pour l'installation de nouveaux appareils de réception des dépêches de l'A. F. P.

Si ces propositions sont retenues, les dépenses d'information (personnel et matériel), s'élèveront pour l'exercice prochain à 25.033.321 F.

*Sans méconnaître l'effort incontestable réalisé depuis deux ans, il nous semble qu'un pays aspirant à jouer un rôle prépondérant dans le concert des nations devrait disposer d'un budget d'information extérieure beaucoup plus substantiel.*

## 2° Les contributions internationales.

Les contributions françaises obligatoires aux organismes internationaux (chapitre 42-31) sont évaluées à 246.666.141 F. Elles accusent une nouvelle progression de 13.100.000 F, dont bénéficieront essentiellement :

— *le Conseil européen pour la recherche nucléaire*, un programme supplémentaire important étant préparé pour le laboratoire international de recherche sur les particules de haute énergie fonctionnant déjà à Genève ;

— *l'Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (Eurocontrol)*, les avions de transport à turbines et la circulation dans l'espace aérien supérieur posant des problèmes particuliers ;

— *l'O. N. U.* où la France maintient néanmoins son refus de participer au financement des opérations pour le maintien de la paix au Moyen-Orient et au Congo ;

— *la Communauté économique européenne* ;

— *le Centre international de perfectionnement professionnel et technique de Turin*, destiné principalement aux ressortissants des pays en voie de développement.

Le volume de ces dépenses marque sans doute la place primordiale de la France dans les organisations internationales de tous ordres, mais il est regrettable que les 20 % du budget des Affaires étrangères qu'elles représentent soient pratiquement incontrôlables par nous.

Les contributions bénévoles (chap. 42-32), laissées à l'appréciation de la France, sont beaucoup plus modestes : 34.443.951 F, dont 5 millions de mesures acquises ne représentant qu'un simple transfert du chapitre précédent et 513.807 F de mesures nouvelles.

Ces ajustements bénéficieront à la *Croix Rouge internationale et française* ainsi qu'au *Fonds des Nations Unies pour les secours aux réfugiés* pour lequel il ne s'agit, du reste, que d'une régularisation.

Votre Commission des Finances s'est préoccupée de la participation française au *Fonds des Nations Unies pour l'enfance*, fixée depuis 1961 à 5.435.000 F. Si, en valeur absolue, elle nous place au quatrième rang des contributeurs, elle nous laisse au seizième pour la contribution par tête d'habitant. Or, actuellement, faute de disponibilités suffisantes, le conseil d'administration de cet organisme ne peut répondre qu'aux deux tiers des demandes des pays en voie de développement. Considérant l'importance humanitaire capitale de l'œuvre entreprise, que vient encore de souligner l'attribution du Prix Nobel de la Paix, nous invitons le Gouvernement à *doubler notre cotisation*, au besoin par palliers successifs de 25 à 30 %. Dans cette éventualité, la France n'occuperait encore que la dixième place par tête d'habitant. De plus, contrairement aux majorations exigées par trop d'organisations pléthoriques, cette opération nous paraît financièrement saine en raison de la gestion particulièrement rigoureuse du Fonds et de ses achats de médicaments français, dont le volume atteint déjà annuellement le montant de notre subvention.

### **3° Assistance et solidarité.**

Les dépenses d'assistance et solidarité sont majorées de quatre millions de francs, au titre des mesures acquises, par transfert du Ministère de l'Intérieur des crédits afférents aux frais d'assistance aux Français rapatriés émigrant à l'étranger.

Il est logique de confier cette tâche à nos représentants diplomatiques et consulaires qui ont la possibilité d'entrer en contact avec nos compatriotes expatriés et de veiller à la sauvegarde de leurs intérêts.

Cette tâche est particulièrement nécessaire et délicate dans la conjoncture actuelle où des milliers de Français subissent encore les conséquences des spoliations dont ils ont été victimes ces dernières années, ce qui obère leur réinstallation à l'étranger comme en France.

A ce propos, nous évoquerons une fois de plus la situation des biens et intérêts français toujours en souffrance en Afrique et en Indochine.

*Au Maroc*, à la suite des arrangements des 24 juillet 1964, 17 octobre 1964 et 10 juillet 1965, des indemnités pour pertes de matériels, cheptels, stocks et frais de campagne pourront être versées aux agriculteurs évincés en 1963, 1964 et 1965. *Mais le problème de l'indemnisation des terres demeure sans solution.*

D'autre part, les agriculteurs, les commerçants, les industriels et artisans demeurés sur place ne peuvent transférer aucun fonds, ce qui exclut même tous déplacements et congés hors du Maroc. L'interdiction de transfert des cotisations d'assurance vieillesse prive également nos ressortissants des droits sociaux ouverts par la législation française.

Les mesures d'étatisation prises récemment ou en préparation — notamment en matière de commerce extérieur — aggravent encore la situation. Les menaces qu'elles font planer sur la colonie française provoqueront, sans nul doute, une nouvelle vague de départs et multiplieront les besoins d'assistance.

C'est pourquoi votre Commission des Finances, sur la suggestion de *M. Armengaud*, vous proposera de supprimer l'aide militaire généreusement accordée au Gouvernement marocain qui ne respecte pas ses engagements envers nos compatriotes spoliés.

*En Tunisie*, les rachats de terres à l'aide des crédits d'aide française, organisés par la convention du 8 mai 1957, se sont déroulés avec une telle lenteur que ceux de 1958 ne sont pas encore intégralement soldés et que les acomptes sur les prix de matériels à régler par des crédits tunisiens ne dépassent pas 15 % à ce jour. La loi agraire du 12 mai 1964 a eu pour effet d'arrêter les opérations et de multiplier le nombre de spoliés. De plus, une politique de « biens vacants », inspirée de l'Algérie, tend à étendre les spoliations aux domaines non agricoles. Ces difficultés, jointes à celles des transferts de capitaux, imposent au Gouvernement français des obligations qui seront plus longuement évoquées dans le cadre du budget du Ministère de l'Intérieur, mais dont le Ministère des Affaires étrangères doit tenir compte sur le double plan de l'assistance aux Français établis ou réinstallés à l'étranger et des négociations avec les pays spoliateurs.

C'est ainsi que dans les perspectives du rapprochement envisagé avec l'*Egypte*, nous invitons le Gouvernement à se préoccuper activement des biens, droits et intérêts français atteints en 1956, pour lesquels les réparations prévues par les accords de Zurich n'ont pas été entièrement réalisées, et des biens nationalisés en 1961 et 1962 dont le sort doit être réglé par des négociations non encore engagées.

Si le passif s'avère moins lourd en *Guinée* et au *Viet-Nam-Sud*, des obstacles portant essentiellement sur les transferts entravent les activités de nos compatriotes.

### CHAPITRE III

#### **LES INVESTISSEMENTS ADMINISTRATIFS**

Les autorisations de programme pour les équipements administratifs (chap. 57-10 et 58-00) sont arrêtées à 26.500.000 F.

Elles sont destinées à :

- la construction d'une chancellerie et d'une résidence à Varsovie ;
- la construction d'une résidence, d'une chancellerie et de logements de fonction à Islamabad (Pakistan) ;
- l'aménagement de notre immeuble consulaire à New York ;
- la construction d'une chancellerie à Téhéran ;
- la construction d'une résidence et l'aménagement d'une chancellerie à Kigali (Rwanda) ;
- la construction d'une chancellerie à Dar es Salam ;
- l'aménagement de logements de fonction, dans le cadre du programme de substitution de la propriété à la location, que nous avons approuvé antérieurement ;
- l'achat d'un terrain et l'agrandissement de notre ambassade à Londres ;
- la construction d'une chancellerie à La Haye ;
- l'achat d'une résidence à Lima ;
- l'achat d'une résidence à Assomption ;
- l'acquisition d'immeubles consulaires à Chicago, San Francisco et Sydney ;
- la restauration d'immeubles diplomatiques et consulaires ;
- l'équipement du service du chiffre en matériel moderne, entrepris en 1965 ;
- l'équipement du réseau de radiotélétypes d'informations, étudié plus haut ;
- la construction d'un logement de fonction au Cameroun ;
- la clôture de la chancellerie et divers travaux en République Centrafricaine ;
- la construction d'un logement de fonction en Côte-d'Ivoire ;

- l'achat d'un immeuble pour des logements de fonction au Dahomey ;
- l'achèvement de la résidence diplomatique au Gabon ;
- l'installation de climatiseurs dans les consulats de Tamatave, Diego Suarez et Majunga ;
- la construction et l'aménagement de la chancellerie détachée de Fort-Gouraud (Mauritanie) ;
- l'aménagement des voies d'accès à la résidence et aux logements de notre personnel au Niger.

Cette liste, relativement longue, témoigne de la diversité des projets d'amélioration de nos installations diplomatiques et consulaires.

Mais la réalisation de ces travaux, dont la nécessité ne fait aucun doute, sera certainement fort longue puisqu'il n'est prévu pour leur engagement que 9 millions de crédits de paiement. Sur ceux que nous avons votés pour les opérations antérieures, depuis 1964, 45.617.000 F sont encore disponibles. *Les retards s'accumulent et nous jugeons fort regrettable que l'on ne puisse achever dans les délais prévus les investissements que nous avons déjà trouvés insuffisants. Une telle situation obère lourdement l'avenir.*

## DEUXIEME PARTIE

### LES RELATIONS CULTURELLES ET TECHNIQUES

#### CHAPITRE PREMIER

#### LES RELATIONS CULTURELLES

Avec 1966 commencera la troisième année de la période couverte par le deuxième plan quinquennal d'expansion culturelle. Nous devrions donc vous présenter les résultats des deux premières années d'exécution.

Toutefois, ce plan n'ayant été adopté que six mois et financé un an après la date fixée pour son démarrage et la rétroactivité théorique pouvant difficilement se concrétiser dans les faits, il n'est guère possible d'établir un véritable bilan.

Nous essaierons néanmoins d'apprécier les efforts tentés par la Direction générale des Affaires culturelles et techniques.

Le Comité de rédaction du Plan avait dégagé cinq principes généraux :

— *Expansion de la langue française* : le français est actuellement enseigné comme langue nationale ou véhiculaire de l'enseignement dans 31 pays et comme langue étrangère dans 64. Nos 177 lycées et collèges, 43 instituts et 100 centres culturels, ainsi que les nombreux établissements des associations privées telles que l'Alliance française, remportent un succès croissant, dépassant de très loin leurs possibilités matérielles ;

— *Formation des élites et des cadres étrangers* : des efforts accrus, à l'étranger et en France, sont poursuivis pour multiplier les professeurs locaux de français et instruire des spécialistes dans les secteurs administratifs, professionnels divers, techniques, agricoles et médicaux ;

— *Action dans le domaine scientifique et technique* : cette orientation, sur laquelle la Commission des Finances a toujours insisté, est de plus en plus sensible grâce à l'augmentation du



nombre de professeurs de sciences envoyés à l'étranger et la proportion grandissante de bourses scientifiques ou techniques. Mais les huit postes d'attaché scientifique sont encore très insuffisants ;

— *Action sur les masses* par le développement des procédés modernes de diffusion de la culture : cinéma, radiodiffusion, télévision. Des résultats tangibles ont été enregistrés, malheureusement limités par le manque de crédits ;

— *Respect des susceptibilités nationales* : une coopération avec les universités ou organismes culturels locaux, voire une intégration, est en cours, surtout en Europe et sur les anciennes terres de souveraineté française. C'est par la voie des échanges bilatéraux que cette recommandation des rédacteurs du Plan est principalement suivie. Plus de trente accords culturels à l'échelon gouvernemental ont déjà été signés successivement. Douze autres sont en préparation.

Le Plan estimait nécessaire que la somme de 359.838.371 F fût allouée aux relations culturelles en 1966. Le présent budget ne prévoit que 339.009.750 F. La différence est relativement faible, le pourcentage de couverture étant de 94 %. Remarquons toutefois que les chiffres suggérés en 1964 étaient calculés en francs constants et devraient se situer aujourd'hui en hausse plutôt qu'en baisse.

*Nous considérons cependant qu'une augmentation de plus de 43 millions de francs, soit près de 15 %, sur l'année précédente autorise un développement favorable — quoique toujours insuffisant — de notre action culturelle.*

Signalons également un transfert de 37 millions de francs en provenance des Affaires algériennes pour la prise en charge par le Quai d'Orsay de la subvention allouée à l'*Office universitaire et culturel d'Algérie*. Le Ministre des Affaires étrangères était déjà représenté au Conseil d'administration de cet Office par trois hauts fonctionnaires, par l'intermédiaire desquels il exercera désormais sa tutelle. Sur le plan administratif, l'Office dépendra du bureau du Maghreb, nouvelle appellation du bureau actuellement chargé des questions marocaines et tunisiennes au service de l'enseignement de la Direction générale des Affaires culturelles et techniques.

## 1° L'enseignement.

L'enseignement bénéficiera en 1966 d'un volume de crédits de 247.101.350 F (investissements non compris), représentant 98 % des prévisions du Plan (250.712.371 F).

### A. — LE PERSONNEL

Le Plan envisageait l'appel à 1.508 nouveaux enseignants. Les recrutements afférents aux deux premières tranches ne correspondent pas tout à fait à cette progression puisque 491 postes ont été créés : 34 en Europe, 11 en Amérique du Nord, 48 en Amérique latine, 252 en Afrique (notamment au Congo-Léopoldville, au Rwanda et au Burundi), 71 au Proche-Orient et 75 en Asie du Sud-Est (dont 44 au Cambodge, au Laos et au Viet-Nam).

Mais nous constatons paradoxalement que le nombre total des professeurs français détachés à l'étranger par le Quai d'Orsay a *diminué* de 240 unités de 1963 à 1964. Cela provient de la régression continue des détachements en Tunisie, au Maroc et en Indochine.

Nous assistons ainsi à une redistribution géographique conforme aux demandes de votre Commission des Finances, dans la mesure où le déséquilibre entre les pays d'ancienne souveraineté française et le reste du monde se trouve atténué. Toutefois, en suggérant une plus grande diversité internationale de notre implantation pédagogique, nous souhaitons un effort d'une ampleur plus importante se traduisant par une majoration sensible des effectifs globaux.

Pour 1966, parallèlement à de nouvelles compressions en Afrique du Nord, il est prévu 205 postes nouveaux (90 en Afrique, 44 en Amérique latine, 25 en Extrême-Orient, 20 en Europe, 20 au Moyen-Orient, 6 en Amérique du Nord), dont certains sont déjà occupés ou le seront par des militaires.

En effet, plus de 1.200 jeunes du contingent, possédant la qualification nécessaire, fournissent un appoint d'autant plus précieux qu'ils ont pu recevoir les affectations lointaines refusées par les civils.

Car l'obstacle majeur à l'équilibre géographique de ce réseau mondial d'enseignement français que nous recherchons réside moins dans le chiffre brut des candidatures — 4.400 en 1964 —

que dans leur limitation européenne et méditerranéenne. Là se situe l'explication réelle du paradoxe entre les créations et le déficit général, le dégagement en Afrique du Nord ne pouvant automatiquement se traduire par un égal renforcement à l'étranger traditionnel.

Sans doute cet obstacle dirimant pourrait-il être partiellement levé s'il était tenu compte dans les situations offertes des véritables difficultés rencontrées par ceux qui acceptent de s'expatrier.

Nous signalerons, à titre d'exemple, qu'en Afghanistan où la durée moyenne du séjour de nos personnels était de six ans jusqu'en 1958, aujourd'hui de nombreux professeurs refusent de renouveler leur contrat de deux ans, alors qu'un resserrement des liens franco-afghans est envisagé à la suite de la visite à Paris de Sa Majesté le Roi Mohammed Saher Shah. Ce renoncement est dû, non seulement aux conditions climatiques qui, à elles seules, justifieraient des avantages spéciaux, mais surtout économiques. Le relèvement des coefficients de correction des traitements, quoique sensible en pourcentage, demeure très inférieur aux hausses du coût de la vie et des impôts locaux frappant nos personnels.

Nous avons souligné l'année dernière la légitimité des revendications les plus urgentes de nos personnels culturels.

Qu'en est-il advenu ?

Bien que les rémunérations soient le seul poste en avance (1 %) sur les prévisions du Plan, *les mesures concrètes sont encore attendues.*

Le Ministère des Affaires étrangères est, comme nous, convaincu de la nécessité de modifier certaines dispositions du décret du 5 mai 1950 portant rémunération des professeurs français à l'étranger et, plus particulièrement, la référence à la hiérarchie des traitements du 1<sup>er</sup> janvier 1951. Une révision complète de ce décret est en cours d'élaboration. Elle doit s'intégrer dans une refonte générale des systèmes de rémunération des personnels en fonction à l'étranger intéressant plusieurs départements ministériels, actuellement en instance à la Direction du Budget. Nous espérons qu'elle permettra enfin l'unification tant réclamée des traitements des fonctionnaires des diverses administrations et insistons auprès de M. le Secrétaire d'Etat au Budget pour que la solution de justice, unanimement réclamée depuis si longtemps,

intervienne de toute urgence. *L'application, à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain, aux agents en service à l'étranger, des augmentations dont bénéficient les fonctionnaires métropolitains constitue une première décision positive dont nous attendons qu'elle ouvre la voie à une remise en ordre sérieuse.*

La gratuité de l'enseignement pour les enfants de professeurs français à l'étranger a été accordée lorsqu'il s'agit de lycées français relevant directement du Quai d'Orsay. Elle l'est rarement dans le cas contraire. Cette obligation, reconnue par les lois de la République envers tous les Français, reste à peu près lettre morte pour nos compatriotes non fonctionnaires résidant à l'étranger, le nombre de bourses étant de plus en plus insuffisant. Nous invitons le Ministère des Finances, en liaison avec celui de l'Education Nationale, à régler rapidement ce problème irritant.

Nous suggérons, par ailleurs, depuis plusieurs années, la mise à la disposition de notre personnel devant regagner la France des places inoccupées dans les appareils d'Air France. Nous ne méconnaissions pas les difficultés à surmonter, mais nous persistons à penser que les études entreprises à ce sujet devraient aboutir.

Sur le plan matériel, les deux premières tranches du Plan ont permis la création de cinq centres culturels : un à Busumbura, un à Elisabethville, deux à Léopoldville, un en Asie et un à Nairobi. Ceux de Bagdad et Amman ont été rouverts. Un centre de documentation juridique et une école de langues ont été créés au Caire.

D'autre part, 34 nouveaux centres d'enseignement du français par les méthodes audio-visuelles ont été mis en place : 4 en Europe, 4 en Amérique latine, 8 en Afrique anglophone, 8 dans le Proche-Orient et 10 en Asie.

Pour pallier cette pénurie d'enseignants français, nos services des relations culturelles ont intensifié, conformément aux directives des premier et deuxième plans, la formation et le perfectionnement des professeurs étrangers de français, qui sont actuellement plus de 100.000 dans les pays non francophones.

En 1965, 247 stages ont été organisés à leur intention dans plus de cinquante pays et 86 en France par les organismes spécialisés : Bureau d'études et de liaison pour l'enseignement du français dans le monde, Centre de recherches et d'études pour la diffusion du français, Centre de recherches pour l'enseignement

de la civilisation, Centre international d'études pédagogiques de Sèvres, Institut de langue et de civilisation françaises de Besançon, Institut pédagogique national.

En outre, 23 conseillers pédagogiques, utilisant les moyens techniques les plus modernes, ont été envoyés auprès des plus importantes de nos missions culturelles, notamment en Afrique, en Amérique latine et au Proche-Orient.

Enfin, de nouveaux postes d'attachés culturels ont été créés à Houston (Etats-Unis), en Amérique latine (Quito, La Paz), en Afrique (Kampala, Dar es Salam, Blantyre), au Canada (Québec), ainsi qu'un d'attaché scientifique au Japon.

## B. — LES ORIENTATIONS GÉOGRAPHIQUES

En *Europe*, notre langue gagne continuellement du terrain grâce à l'activité de nos instituts et lycées et à notre adaptation progressive aux structures locales.

L'Allemagne fédérale bénéficie des facilités offertes par le Traité de coopération. Les Länder mettront en vigueur, en 1966, une nouvelle réglementation scolaire dans laquelle ils pourront éventuellement substituer l'étude du français à celle de l'anglais.

L'expérience britannique d'étude du français dans les établissements primaires se poursuit favorablement. Ses répercussions sont déjà sensibles par la multiplication des échanges avec la France et la création de sept départements de français supplémentaires dans les universités.

Notre progression est également constante en Italie, Grèce, Espagne, Autriche, Pays-Bas, Portugal et Irlande où nos positions étaient déjà solides.

Un renouveau d'intérêt pour notre pays se manifeste en Scandinavie, en particulier en Suède où le Ministère local des Affaires étrangères et les entreprises industrielles ont développé des cours d'enseignement de notre langue.

Nous trouvons aussi des facilités nouvelles grâce aux accords culturels signés avec la Hongrie, la Roumanie, la Tchécoslovaquie et la Yougoslavie, la Pologne nous étant, par ailleurs, largement ouverte.

En *Afrique du Nord*, malgré la diminution du nombre de nos enseignants consécutive à la régression de la colonie française

au Maroc et en Tunisie, l'ampleur de notre aide passée et encore actuelle sur le plan de la formation des maîtres locaux porte ses fruits et assure la relève de nos personnels. Cependant, le Quai d'Orsay détache encore environ 8.000 agents au Maroc (dont plus de 6.500 dans les établissements marocains) et 2.400 en Tunisie. Cela représente plus de 70 % de nos envois à l'ensemble du monde — Algérie et ex-Communauté exclues — proportion que nous jugeons excessive. Comparés à ceux-ci, les chiffres de nos effectifs en Europe (1.218), au Moyen-Orient (252), en Asie-Océanie (1.014), en Amérique du Nord (360) et en Amérique du Sud (384) paraissent dérisoires et soulignent que le déséquilibre de nos relations culturelles que, ainsi que nous l'avons rappelé plus haut, le Quai d'Orsay s'attache à réduire, est encore impressionnant.

Nous nous félicitons toutefois de voir ainsi le français demeurer langue véhiculaire dans nos anciens protectorats, y compris pour les disciplines scientifiques et techniques.

Une politique identique, bien qu'à échelle très réduite, est suivie en *Guinée* où la formation de professeurs guinéens a permis de réduire nos propres détachements.

Des commissions mixtes règlent favorablement nos activités culturelles au *Congo-Léopoldville*, au *Burundi* et au *Rwanda*.

Les rédacteurs du Plan ont recommandé d'accorder une attention particulière à l'*Afrique non francophone*. Dans cette optique, des attachés culturels ont été nommés en Ouganda, en Tanzanie, en Libye et en Ethiopie où le français est devenu « matière principale », de même qu'il est désormais première langue vivante au Kenya. Un accord culturel a été signé avec la Sierra-Leone, des centres audio-visuels créés en Nigéria, au Kenya, en Tanzanie, au Malawi et en Zambie. L'Alliance française, de son côté, est spécialement active en Afrique du Sud — où votre Rapporteur a eu l'occasion d'apprécier le dynamisme de ses nombreux comités — et en Rhodésie.

Au *Moyen-Orient* se confirme, outre le développement normal de nos activités traditionnelles au Liban, en Iran, en Israël et en Turquie, un retour de la culture française dans le monde arabe. L'année 1964 a ainsi vu le doublement de nos effectifs enseignants en République Arabe Unie, l'organisation d'examens français en Syrie, l'inauguration d'un Centre culturel français en Jordanie et la réouverture de celui de Bagdad.

En *Asie*, l'ancienne Indochine reste notre bastion culturel fondamental. Nous lui consacrons encore plus de 15 % de nos crédits d'enseignement. On note, pour 1964, une amélioration de la qualité du personnel recruté, des agrandissements de locaux, le perfectionnement des méthodes de formation des jeunes maîtres nationaux et la diffusion d'ouvrages scolaires et de matériel scientifique.

La rupture des relations diplomatiques avec le *Viet-Nam* ne semble pas menacer la coopération culturelle. La rentrée scolaire a pu s'effectuer à la date prévue, bien que plusieurs professeurs aient été retardés par les nouveaux délais de délivrance des visas imposés par le Consulat général du *Viet-Nam* à Paris. Cependant, les opérations militaires et les difficultés de ravitaillement apportent quelques entraves, en particulier à l'internat du lycée de Dalat et même à Saigon où un instituteur et treize élèves ont été blessés, le 16 août dernier, à la suite d'une explosion proche de l'établissement.

Nos positions s'améliorent en Inde et au Japon, tandis que l'Alliance française assure notre présence au Pakistan, à Ceylan, en Birmanie, en Malaisie, en Thaïlande (où vient d'être également ouvert un centre culturel), en Indonésie, aux Philippines, à Hong-Kong et en Corée. L'Afghanistan nous est assez favorable, mais la désaffection du personnel enseignant, dont la situation défavorisée est évoquée plus haut, soulève une grave inquiétude. Par ailleurs, une vingtaine de jeunes gens et jeunes filles de l'Ecole nationale des langues orientales et huit professeurs titulaires organisent notre retour en Chine.

L'*Australie* et la *Nouvelle-Zélande* possèdent désormais des centres très actifs où les cours de français sont particulièrement suivis.

Une « entente sur un programme d'échanges et de coopération dans le domaine de l'éducation », signée le 27 février 1965 avec le Québec est à l'origine d'une nouvelle expansion culturelle au *Canada* où le succès de nos établissements s'affirme même dans les provinces anglophones.

Aux *Etats-Unis*, depuis la rentrée scolaire de 1964, le français est devenu la première langue étrangère dans l'enseignement secondaire, dépassant ainsi l'espagnol.

En *Amérique latine*, des accords culturels facilitent les échanges avec l'Argentine, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Equateur, le Guatemala, Haïti, le Mexique, le Paraguay et l'Uruguay. L'accès de nos professeurs aux universités locales est plus ouvert que par le passé, notamment dans le domaine scientifique où ces dernières années nous avons émis quelques craintes. L'Alliance française jouit sur l'ensemble de continent d'un prestige exceptionnel grâce à de nombreuses installations dont l'extension a été favorisée par le Quai d'Orsay. Les méthodes audio-visuelles ont apporté un renouveau d'intérêt pour notre langue.

Nous ne saurions trop souligner l'importance de l'appoint fourni à nos services culturels par l'*Alliance française*, en particulier sur les terres lointaines où la pénurie de candidatures métropolitaines pose les plus graves problèmes de personnel. Dans ses établissements exercent 1.750 enseignants, dont 1.500 recrutés sur place. Leurs cours sont suivis par environ 130.000 élèves et étudiants. D'autre part, 30.000 étrangers fréquentent annuellement son école parisienne. Le Quai d'Orsay a accordé à l'Alliance française, en 1965, des subventions de 500.000 F pour ses activités à Paris, de 1.418.000 F pour le fonctionnement de ses établissements à l'étranger et de 400.000 F pour ses investissements. Il a pris également en charge le traitement de 248 de ses professeurs. Ces participations publiques sont relativement substantielles, mais très inférieures aux besoins. Le dynamisme des Alliances françaises assure à cet organisme une expansion continue, malheureusement entravée par des difficultés de trésorerie. Or, *l'œuvre réalisée est suffisamment éloquente pour justifier de la part de l'Etat un effort budgétaire supplémentaire dont la rentabilité, sur le plan du rayonnement culturel de la France, nous paraît incontestable.*

\*

\* \*

Notre expansion culturelle serait certainement facilitée si nous pouvions conclure davantage d'accords d'équivalences de diplômes et, plus précisément, développer la formule du « baccalauréat franco-étranger » inventée en 1948 pour faciliter l'inscription des étudiants étrangers dans nos établissements en leur garantissant la validité de notre diplôme dans leurs propres universités.



Malheureusement, aux difficultés prévisibles d'acceptation par les autorités étrangères, se sont ajoutées celles que notre Gouvernement a lui-même suscitées en modifiant constamment le baccalauréat français. Faute de stabilité nationale en matière d'enseignement, nous ne pouvons espérer une uniformisation internationale qui, en ce domaine comme en bien d'autres, serait hautement féconde.

## 2° Les bourses.

L'importance capitale d'une multiplication des bourses permettant de former aux méthodes et à la civilisation françaises les futurs dirigeants et cadres des pays en voie de développement a été soulignée par les promoteurs du V<sup>e</sup> Plan, qui ont fixé l'objectif du doublement de leur nombre en cinq ans, soit 3.332 bourses universitaires en 1967/1968.

*Il semble que ce chiffre puisse être facilement atteint et même dépassé puisque nous atteindrons cette année le total de 3.102.*

Leur répartition est géographiquement assez équilibrée : 723 pour l'Europe occidentale, 190 pour l'Europe orientale, 490 pour Maroc et Tunisie, 223 pour le reste de l'Afrique (Algérie et ex-Communauté exclues), 575 pour l'Amérique latine, 130 pour l'ancienne Indochine, 354 pour le reste de l'Asie et l'Océanie, 255 pour le Moyen-Orient, 162 pour l'Amérique du Nord. Elle l'est moins pour la nature des études puisque 53 % sont littéraires, 16 % médicales, 15 % scientifiques, 10 % juridiques et économiques et 6 % artistiques. Cette disproportion est partiellement corrigée par les bourses de coopération technique.

L'ensemble du chapitre 42-24 (Bourses et accueil d'étudiants) est doté de 26 millions de francs, ce qui représente une augmentation de 4 millions (18 %) et une couverture du Plan à 98 %.

Il est ainsi prévu 64 bourses nouvelles pour l'année académique 1965-1966 et 244 autres en 1966-1967. Elles sont destinées à l'Amérique latine (79), l'Europe occidentale (68), l'Europe de l'Est (51), l'Amérique du Nord (38), l'Asie-Océanie (32), le Moyen-Orient (21) et l'Afrique (19).

Les problèmes d'accueil — et plus précisément celui du logement — sont toujours très préoccupants. *Les difficultés rencontrées pour satisfaire les étudiants étrangers altèrent considérablement*

*l'image de notre pays qu'ils conserveront et diffuseront chez eux. Le rendement psychologique de notre politique des bourses s'en trouve ainsi considérablement amoindri.*

Une solution partielle a été trouvée dans la déconcentration. Actuellement, 50 % des boursiers étrangers reçoivent une affectation en province. Nous approuvons pleinement la Direction générale des Affaires culturelles et techniques de s'être engagée sur cette voie dont nous avons déjà souligné, l'année dernière, le double avantage qu'elle procure pour la connaissance réelle de l'ensemble de notre pays sur le plan extérieur et dans le domaine intérieur pour son apport bénéfique à notre vie régionale.

Cela ne saurait toutefois effacer *l'urgence des investissements*. Chaque boursier du Gouvernement français devrait être assuré de trouver dès son arrivée les conditions lui permettant de se consacrer, à l'abri des soucis matériels, à ses seules études. A défaut d'une majoration du taux de base des bourses, fixé à 480 F, diverses indemnités permettent depuis l'année 1964-1965 d'élever sa valeur moyenne à 640 F et de soutenir la concurrence avec les autres pays européens. Mais, faute de pouvoir mettre à la disposition des bénéficiaires des chambres convenables à un prix raisonnable, l'importance réelle des avantages consentis se situe à un niveau souvent beaucoup trop bas.

Le Plan avait aussi prévu le doublement du nombre de bourses accordées à des Français pour l'étranger, alors que nous assistions en ce domaine à une certaine régression (de 180 en 1963 à 131 en 1964). L'augmentation du coût unitaire était responsable de cet état de fait. Nous estimons cependant qu'il est indispensable, spécialement en matière scientifique, où chaque nation doit se tenir impérieusement à la pointe du progrès, de permettre à nos étudiants les plus doués de se familiariser avec les techniques étrangères. La situation s'est améliorée en 1965 avec l'octroi de 154 bourses (auxquelles se sont ajoutées 286 bourses au titre des échanges spéciaux franco-américains). Pour 1966, cette progression devrait s'accroître, grâce à une mesure nouvelle de un million de francs inscrite à l'article 1<sup>er</sup> du chapitre 42-24. Le Quai d'Orsay envisage de créer 50 bourses nouvelles en 1966 en faveur des chercheurs et étudiants du troisième cycle.

### 3° Les échanges culturels.

Les échanges culturels (chap. 42-21 et 42-25) sont dotés de 73.189.850 F.

#### A. — MISSIONS ET CONGRÈS

Le bureau des missions et congrès disposera en 1966 de 6.644.400 F. Bien que cette somme ne représente que 90 % des propositions du Plan, elle est en augmentation de plus d'un million sur 1965.

Ainsi, pourront être intensifiés les envois de conférenciers. Par les contacts noués à l'étranger et la diffusion directe des réalisations françaises de tous ordres, nos éminents écrivains, universitaires, hommes de science ou artistes apportent aux autres peuples le plus vivant témoignage de la richesse créatrice de la France moderne.

En 1964, 85 séries de conférences et 102 missions scientifiques et médicales ont été organisées en Europe. La Suède — où votre Rapporteur avait pu constater l'insuffisance de la présence française, malgré l'activité remarquable de nos responsables locaux — a bénéficié fort justement d'un effort particulier. L'Amérique du Sud, le Moyen-Orient et le Japon ont aussi reçu de nombreuses personnalités françaises. Mais le reste de l'Asie, l'Australie et l'Afrique anglophone mériteraient une attention plus soutenue.

D'autre part, 415 participations françaises à des congrès ont été subventionnées.

Parallèlement, l'accueil de personnalités étrangères permet à l'élite internationale de mieux apprécier la vie culturelle et scientifique française. L'Europe (Pologne et U. R. S. S. surtout) précède, dans les statistiques de personnes reçues, l'Asie-Océanie (grâce au Japon et à l'Inde), l'Amérique et l'Afrique.

Des subventions à diverses associations culturelles facilitent aussi les rencontres internationales si fécondes. De plus, le bureau des Organisations internationales de la Direction générale des Affaires culturelles et techniques assure la liaison avec l'U. N. E. S. C. O., le Conseil de la Coopération culturelle du Conseil de l'Europe, l'O. T. A. N., l'O. T. A. S. E. et l'O. C. D. E. Il intervient, en outre, efficacement pour la protection des droits d'auteur.

## B. — LIVRES ET PÉRIODIQUES

La diffusion du livre et des périodiques français fait l'objet depuis 1958 d'un double financement grâce à un chapitre budgétaire spécial (42-21) réservé au Fonds culturel et à un article (n° 6) du chapitre (42-25) des échanges culturels.

Le *Fonds culturel* bénéficiait à l'origine de la dotation la plus forte et avait pour objectif d'aider les exportateurs privés à supporter les déficits des marchés lointains ou difficiles d'intérêt national.

Malgré les protestations annuelles du Parlement unanime, nous avons assisté à une transformation complète des mécanismes initiaux, dont toutes les commissions officielles spécialisées demandaient le maintien.

Dans une première phase, les possibilités du Fonds culturel furent progressivement réduites par la fixité de sa dotation pendant sept ans en période de dépréciation monétaire. Quelques attributions exceptionnelles et non renouvelables n'ont amélioré que passagèrement sa situation.

Exclu du premier plan quinquennal, le Fonds culturel fut inscrit dans le deuxième, ce qui lui valut une majoration dès 1965, mais très inférieure aux prévisions. En 1966, il recevra 6.500.000 F, alors que les rédacteurs du Plan ont chiffré ses besoins à 8.880.000 F. L'amputation atteint donc 27 %. Elle était déjà de 30 % en 1965.

Contrairement aux errements passés, il y a néanmoins progression, ce qui aurait pu nous satisfaire si celle-ci n'avait coïncidé avec une nouvelle phase de gestion. L'aide individuelle aux professionnels, principe de base du Fonds à sa création, a pratiquement disparu au profit des « actions collectives ». Celles-ci sont essentiellement d'ordre publicitaire (expositions, envoi de documentation...). Sans doute libèrent-elles les éditeurs de certaines recherches onéreuses de marchés. Mais elles ne peuvent constituer une fin et ne devraient être qu'un préliminaire à l'exportation quantitative, seul objectif réel.

Or, l'obstacle majeur à la vente du livre français à l'étranger réside moins dans la méconnaissance de nos publications, à laquelle on peut facilement remédier à moindres frais, que dans les possibilités financières d'achat. Les frais de transport et les différences

monétaires affectent gravement le prix de nos livres au point de les rendre inabordables pour les acheteurs des pays lointains en voie de développement, c'est-à-dire pour ceux là même que nous désirons amener à la culture française, au moment où ils sont appelés à choisir une forme de civilisation qui les marquera pour les siècles à venir.

Le Quai d'Orsay a entrepris cette élimination de l'aide directe comme une conséquence de l'accroissement de nos ventes à l'étranger. Nos exportations ont-elles donc atteint un niveau jugé suffisant pour que le rôle du Fonds culturel puisse être considéré comme terminé ? En 1960, nous avons exporté 125.303 quintaux métriques pour une valeur de 150.899.330 NF. Pour 1964, nous totalisons respectivement 157.476 quintaux et 221.772.000 F. Ce bilan est relativement flatteur, mais demeure très inférieur à celui de nos concurrents. Il menace même de s'inscrire rapidement en baisse car certains éditeurs qui avaient constitué à l'étranger un réseau de distribution remarquable devront envisager de l'abandonner dans les pays déficitaires (Moyen-Orient, Amérique du Sud, Europe de l'Est), faute d'appui financier sérieux. Or, en 1965 la plupart n'ont encore rien reçu, un tiers seulement de la dotation du Fonds culturel devant être réparti entre quelques groupements professionnels spécialisés ne disposant pas de l'organisation extérieure nécessaire. Les conséquences sur la diffusion de la pensée française peuvent en être désastreuses.

Cette répartition administrative, faible et tardive, décourage les initiatives privées, les maisons d'édition ne pouvant établir un budget et des plans d'expansion sur des bases aussi incertaines.

Le Gouvernement affirme que la suppression de l'aide individuelle a été décidée en accord avec la profession. En fait, celle-ci, devant l'amenuisement des attributions, a dû se résoudre à envisager une modification des modalités, *sous réserve que soit respecté l'article 2 de l'arrêté du 18 septembre 1957 ouvrant le bénéfice du Fonds culturel à tous les exportateurs.*

Il ne nous appartient pas de trancher le débat. Mais nous nous préoccupons avant tout d'efficacité. Nous ne pouvons que constater, par exemple, le rendement culturel exceptionnel du système I. M. G. (Information Media Guaranty) qui met les ouvrages américains à la disposition de tout étranger contre paiement en monnaie locale, les éditeurs étant remboursés en dollars par l'administration américaine. Cette pratique a l'avantage d'abaisser les prix par suppression

des problèmes de change et de transferts, les recettes ainsi réalisées en devises étrangères étant, par ailleurs, utilisées par le Département d'Etat pour ses dépenses diplomatiques ou de coopération.

Le Quai d'Orsay devrait être mis en mesure d'agir ou d'adapter le fonctionnement du Fonds culturel libre à celui, très satisfaisant, du Fonds culturel-presse au Ministère de l'Information.

*Nous insistons surtout pour que soit enfin élaborée une solution dynamique fondée sur une aide contrôlée et proportionnelle aux résultats obtenus, afin d'ouvrir aux livres français non seulement nos expositions mais surtout les vitrines d'un maximum de libraires étrangers.*

Le Fonds culturel-livre n'intervient plus qu'à titre de secours occasionnel et rend incontestablement d'appréciables services dans les cas difficiles, tels que le recouvrement de créances impayées.

Mais il n'y a plus de différence majeure entre le chapitre 42-21 et l'article 6 du chapitre 42-25 affectés de crédits identiques. Le second est surtout utilisé pour l'approvisionnement de nos postes en livres et documentation bibliographique, destinés, comme dans les actions collectives du Fonds culturel, à informer le public étranger des réalisations de l'édition française.

En 1965, le bureau du livre et des publications a expédié plus de 260.000 volumes et plus de 16.000 brochures et catalogues, ne cessant en outre de moderniser ses bulletins hebdomadaires *Brèves Nouvelles de France* et mensuel *Pages de France*, excellent panorama de la vie française.

### C. — CINÉMA, RADIO ET TÉLÉVISION

La radio et le film s'affirment, sans conteste, comme les deux meilleurs instruments de rayonnement dans les pays en voie de développement. La plupart des nations — les Etats-Unis et l'U. R. S. S. aussi bien que la République Arabe Unie — les emploient sur une vaste échelle.

C'est donc fort justement que leur sont consacrés près de 60 % des crédits d'échanges culturels, soit 37.404.000 F. Ce total est toutefois inférieur de 8.736.000 F aux suggestions du Plan.

Nous disposons d'excellentes productions éducatives, pédagogiques et culturelles qui reçoivent généralement un accueil favorable à l'étranger, où les demandes sont supérieures à nos possibilités.

En 1965, 500 copies en 16 mm et 30 copies en 35 mm ont été tirées à une centaine de films de long métrage acquis cette année. De plus, 2.000 copies de films de court métrage ont été diffusées sur les écrans étrangers. Il s'y ajoute cinq magazines mensuels programmés par 177 stations couvrant 80 pays et des séries de feuilletons de sports, de variétés et d'enseignement. En ce dernier domaine, la série *Les Français chez vous* (30 cours de 15 minutes chacun) est déjà passée sur 38 chaînes et vient d'être acquis par la Roumanie et les universités américaines. Deux nouvelles séries débiteront en 1966.

Par ailleurs, nous possédons 109 cinémathèques dans 95 pays et les semaines du cinéma français connaissent un grand succès, permettant d'atteindre — comme en Inde — des publics peu touchés par nos autres modes d'expression.

Dans le domaine radiophonique, 18.146 programmes ont été diffusés à l'étranger depuis le démarrage du II<sup>e</sup> Plan, dans 80 pays, représentant un volume de 7.853 heures d'écoute.

Ces émissions, dont la portée est rendue incalculable par la vulgarisation du transistor, ont l'avantage de couvrir l'ensemble de l'activité culturelle française : musique classique et contemporaine, variétés de tous ordres, informations littéraires, artistiques, scientifiques, sociales, économiques, cinématographiques, théâtrales...

*Nous ne saurions trop souligner la nécessité absolue, en ce secteur capital, d'élever les dotations au niveau prévu.*

#### D. — ECHANGES ARTISTIQUES

7 millions de francs sont réservés aux échanges artistiques, au lieu de 10.290.000 F reconnus nécessaires par les promoteurs du Plan. Cette amputation de 32 %, s'ajoutant à celle de 25 % intervenue en 1965, limitera le développement d'activités éminemment bénéfiques.

Le théâtre, avec 3.900.000 F, verra même ses ressources diminuées de 313.000 F. Il avait bénéficié en 1965 d'une expansion appréciable, avec 82 tournées à l'étranger, contre 56 en 1964. Il est cependant regrettable que cet effort ne puisse être maintenu, voire amplifié.

Il est prévu, pour 1966 :

— des représentations de la Comédie-Française aux Etats-Unis, au Mexique, en Pologne, en Hongrie et en Bulgarie ;

- des déplacements du Théâtre National Populaire en U. R. S. S. et à Londres ;
- une saison en Italie de l'Odéon-Théâtre de France ;
- l'envoi d'une compagnie de ballet en Amérique du Sud ;
- l'appel aux jeunes compagnies du Théâtre de la Cité de Villeurbanne et du Théâtre du Vieux Colombier pour jouer en Allemagne, en Tchécoslovaquie, au Danemark, en Scandinavie et en Roumanie ;
- une action en faveur du public scolaire et universitaire américain par le « Tréteau de Paris » ;
- des saisons françaises en Belgique, en Suisse, au Luxembourg, au Portugal, au Maroc, en Tunisie et au Liban ;
- une participation française aux festivals d'Athènes et de Balbeck ;
- une tournée du mime Marceau en Chine.

Les *arts plastiques* verront leur dotation s'élever de 1.077.000 F à 1.900.000 F.

Figurent actuellement au programme 13 manifestations d'art français à l'étranger et 5 expositions étrangères à Paris.

Notre peinture contemporaine sera présentée en Amérique du Sud, en Australie, en Roumanie et en Hongrie. La France participera également à la *xxxiii*<sup>e</sup> Biennale d'art de Venise et à l'exposition « La Reine Christine et son temps » à Stockholm. Le Louvre présentera ses chefs-d'œuvre au Japon et l'Autriche recevra des toiles françaises du *xviii*<sup>e</sup> siècle.

Nos tapisseries seront exposées en Yougoslavie et à la Biennale d'Alexandrie.

Des dessins du Musée de Besançon seront admirés à Hambourg au cours de la semaine française de cette ville.

Une majoration de 30 % des crédits consacrés à la *musique*, qui s'élèveront à 1.200.000 F, permettra le déplacement de l'Orchestre national de l'O. R. T. F. au Japon, alors qu'aucun grand ensemble symphonique français n'a pu se produire à l'étranger en 1965. Par ailleurs un orchestre de chambre se rendra en Amérique du Sud, d'autres en Europe.

Les voyages de virtuoses français à l'étranger seront aussi plus nombreux, notamment en U. R. S. S., dans les pays de l'Est européen, au Japon et aux Etats-Unis.



L'action internationale des Jeunesses musicales de France sera encouragée. L'envoi de missions de professeurs de musique à l'étranger et la diffusion de partitions et matériels destinés à faire connaître nos compositeurs seront poursuivis.

Enfin, des bourses seront accordées à nos jeunes artistes désireux de participer aux concours internationaux.

#### 4° Les investissements.

Les investissements culturels seront limités en 1966 à 23 millions 500.000 F. S'ils sont en augmentation de 3.500.000 F sur 1965, ils demeurent inférieurs de 11.500.000 F aux prévisions du Plan. Celui-ci, pour ses trois premières tranches, n'atteindra ainsi qu'un taux de couverture de 72 %.

Or ce pourcentage, déjà inquiétant, se situe encore très au-dessus de celui des réalisations puisque, ainsi que nous l'avons souligné au début de ce rapport, la *non-consommation d'une grande part des crédits* ouverts depuis 1964 — 37.698.000 F sont encore disponibles — traduit un retard considérable dans l'exécution des opérations entreprises.

Les autorisations d'engagement demandées pour 1966 s'établissent ainsi :

- construction d'un Institut français à Santiago du Chili ;
- construction d'un lycée (1<sup>re</sup> tranche) à Buenos Aires ;
- construction d'un lycée (1<sup>re</sup> tranche) à Madrid ;
- agrandissement du lycée français de Londres ;
- reconstruction de l'Institut français d'archéologie d'Istanbul ;
- construction d'un centre culturel à Kigali ;
- achat d'un immeuble pour notre centre culturel à Rosario ;
- construction ou achat de petites écoles et rééquipement de lycées appartenant à l'Etat ;
- achat ou construction de logements de fonction en Afrique et en Asie du Sud-Est ;
- études diverses.

L'ensemble est évalué à 15.230.000 F, mais 500.000 F seulement de crédits de paiement sont inscrits au présent budget. Il ne faut donc pas s'attendre à une mise en œuvre rapide.

Diverses subventions sont également prévues pour une somme de 8.270.000 F, dont 200.000 F seront versés en 1966.

Elles faciliteront :

- la création d'une section franco-japonaise à l'Université « Etoile du Matin », à Tokyo ;
- l'agrandissement du collège des Lazaristes à Damas ;
- l'agrandissement du cours Saint-Louis à Madrid ;
- la reconstruction de l'école des Missions africaines à Tantah (Egypte) ;
- la modernisation des hôpitaux français du Moyen-Orient ;
- les travaux de l'Alliance française à Montevideo, Toluca (Mexique) et Resistencia (Argentine) ;
- l'aménagement de logements d'étudiants étrangers et de stagiaires de coopération technique ;
- la construction de petites écoles et le rééquipement de collèges appartenant à des associations privées.

## CHAPITRE II

### LA COOPERATION CULTURELLE ET TECHNIQUE

A l'inverse des relations culturelles destinées à répandre notre culture dans un but de rayonnement national, la coopération culturelle et technique a pour objectif d'aider les peuples étrangers à accéder aux bienfaits de la civilisation moderne. C'est ce principe de désintéressement de la part du donneur qui lui confère toute sa valeur, par opposition aux soutiens conditionnés qui rendent difficilement supportable l'aide octroyée par d'autres nations.

Les charges de cette générosité peuvent apparaître assez lourdes à l'heure où la France doit s'imposer des sacrifices importants en limitant son propre équipement. Toutefois, le bénéfice moral que nous en retirons immédiatement n'est pas négligeable. De plus, la rentabilité à terme de cette entreprise est incalculable si l'on considère l'intérêt pour le développement ultérieur de nos réalisations culturelles, techniques, économiques et même politiques de former dès maintenant à nos méthodes et à nos idées les peuples du Tiers Monde, à qui l'ampleur de leur démographie et de leurs ressources géographiques promettent une influence décisive sur le monde de demain.

La réalisation de cette œuvre capitale est toujours confiée, malgré nos observations sur les inconvénients financiers et doctrinaux qui en résultent, à des services dépendant de diverses administrations : Secrétariat d'Etat chargé des Affaires algériennes, Ministère de la Coopération pour les républiques africaines et malgache de l'ancienne Communauté, Ministère des Affaires étrangères et Ministère des Finances et des Affaires économiques pour le reste du monde.

A défaut de la concentration au sein d'un même département ministériel — solution idéale mais fort éloignée des conceptions du Gouvernement — nous souhaiterions une collaboration beaucoup plus étroite entre les responsables, tout au moins au stade de l'élaboration à la fois des principes et des modalités de notre action. *Une coordination réelle à l'échelon national et même*

*européen ou atlantique serait le seul gage d'efficacité maximum, aussi bien pour les nations qui reçoivent que pour celles qui offrent.* Nous sommes même persuadés que, compte tenu de la disproportion considérable entre l'immensité des besoins et la faiblesse de nos moyens financiers, la réussite est à ce prix.

Sans doute existe-t-il un Comité de gestion réunissant périodiquement les représentants des différentes directions ministérielles s'occupant de coopération. Nous espérons que cet organisme sera le creuset de l'unification attendue, mais les résultats ne sont pas encore suffisamment probants.

Nous pouvons cependant nous féliciter de la cohésion obtenue entre le Quai d'Orsay et le Quai Branly grâce aux contacts permanents entre fonctionnaires et à l'inscription de leurs dotations respectives au même chapitre budgétaire 42-26 des Affaires étrangères.

Ces crédits s'élèvent à 168.324.000 F, dont 21.454.427 F de mesures nouvelles au titre de la dernière tranche du plan quinquennal. Un quart de cette somme sera utilisé par le Ministère des Affaires économiques.

Le Plan, contrairement à son homologue culturel, a reçu un financement très largement supérieur à ses estimations. Ainsi pour 1966, les dotations se trouvent doublées par rapport aux prévisions et le nombre de bourses sextuplé. Il est vrai qu'à l'étranger traditionnel, seul visé à l'origine, se sont ajoutés le Maroc, la Tunisie, le Cambodge, le Laos et le Vietnam, ces cinq pays devant encore recevoir 43 % de la dotation totale.

Il n'est pas prévu de nouveau plan de coopération technique mais une progression annuelle de 5 % des crédits est envisagée dans le cadre de notre V<sup>e</sup> Plan national.

Or, le chiffre de nos *experts*, au titre de la coopération bilatérale, est en régression constante : 2.525 prévus en 1966 contre 3.024 en 1965, 3.313 en 1964 et 3.921 en 1963. La différence correspond pratiquement aux réductions intervenues au Maroc et en Tunisie. Elle marque certainement un premier stade de la relève par les éléments locaux, fruit de nos efforts de formation entrepris dans ce but au cours des dernières années. Il reste que cet allègement n'a pas entièrement servi, comme nous l'aurions souhaité, à étoffer notre aide au reste du monde qui ne recevra que 525 missions françaises en 1966, soit 35 de plus qu'en 1965.

Cette situation regrettable est imputable à l'*insuffisance des conditions matérielles consenties à nos personnels*. La pénurie de candidatures pour les postes déshérités est encore plus sensible qu'en matière culturelle, les différences étant plus marquées tant avec le secteur privé qu'avec les autres organismes publics (Ministère de la Coopération, Secrétariat d'Etat à l'Algérie).

Par contre, les *bourses* octroyées aux pays en voie de développement doivent connaître en 1966 une augmentation de 15 % par rapport à 1965, passant de 5.802 à environ 6.750.

### 1° La coopération bilatérale.

Répondant au désir légitime de nos partenaires de promouvoir chez eux les moyens humains indispensables à la construction de nations vraiment indépendantes, le Service de la coopération technique s'est fixé comme premier objectif la *formation des cadres locaux*. Cela permet, en outre, de multiplier rapidement la diffusion de nos techniques, limitée à la base par la pénurie de personnel français.

Cet effort de formation se manifeste sous deux aspects :

— envoi à l'étranger d'experts et professeurs français. L'agriculture est la spécialité la plus demandée, suivie par la médecine, l'enseignement scientifique, technique et professionnel, l'administration publique, les travaux publics, transports et énergie, la planification et l'industrie et technologie ;

— octroi de bourses aux spécialistes étrangers pour se perfectionner en France et admission de stagiaires étrangers dans nos écoles.

Sur ce dernier point, la création, par arrêté du 16 décembre 1964, d'une « Commission consultative pour la revision des coefficients de correction applicables au calcul des rémunérations des personnels en service à l'étranger », où siègent des représentants des Ministères des Affaires étrangères, des Finances et de la Coopération, devrait entraîner une unification que nous espérons bénéficiaire pour tous nos agents.

L'appel aux militaires du contingent est également fort utile, mais plus limité qu'en matière d'enseignement, puisqu'il n'atteint que le chiffre de 413 jeunes gens.

L'action scientifique et médicale sera renforcée en Iran, en Espagne, en Amérique latine et centrale, en Afghanistan, en Thaïlande et en Inde. Ce redéploiement géographique de notre coopération sera complété par un accroissement de nos opérations en Syrie et au Liban, leur reprise en République Arabe Unie et en Arabie séoudite, leur extension en Afrique centrale et orientale, ainsi qu'à la Chine.

Une amélioration des structures se traduira par la création de nouveaux postes de conseillers de coopération technique, ainsi que par la nomination dans nos ambassades d'attachés spécialisés pourvus de moyens matériels plus importants.

Les investissements consentis au titre des accords de coopération entraînent des demandes d'autorisations de programme, inscrites au chapitre 68-80, atteignant, comme en 1965, 42 millions de francs, ainsi répartis :

**Coopération technique.**

Maroc .....	8.000.000 F.
Tunisie .....	4.000.000
Afrique centrale et orientale.....	5.500.000
Asie du Sud-Est.....	6.000.000
Asie mineure et centrale.....	2.500.000
Amérique latine .....	9.000.000

**Coopération culturelle.**

Cambodge .....	3.000.000
Afghanistan .....	1.500.000
Liban .....	1.000.000
Tunisie .....	1.000.000
Rwanda .....	500.000

Ces crédits d'aide extérieure, après avoir longtemps représenté de simples dons directs aux gouvernements étrangers, sont désormais affectés à des programmes précis d'équipement auxquels la France apporte le concours de sa technique en échange d'engagements financiers précis de ses partenaires. Cette formule a le double avantage d'être rentable à la fois pour le bénéficiaire ainsi doté d'un potentiel économique, social ou culturel concret et pour notre pays grâce à la publicité et aux débouchés offerts à ses réalisations modernes.

## 2° La coopération multilatérale.

Notre coopération technique par l'intermédiaire des organismes internationaux est en pleine expansion. L'appel à des experts français s'amplifie. Leur nombre a quintuplé en six ans. En 1964, 1.148 ont été recrutés par l'U. N. E. S. C. O., l'O. N. U., l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation de l'Aviation civile internationale, l'Union internationale des Télécommunications, l'Organisation météorologique mondiale, l'Agence internationale de l'Energie atomique et l'Union postale universelle.

Ils sont, en majorité, envoyés dans les Etats francophones, mais sont présents dans quatre-vingt-dix pays et exercent des fonctions de formation auprès des gouvernements, d'instituts scientifiques et d'établissements d'enseignement ou collaborent à des projets de développement.

La France a, d'autre part, accueilli en 1964 1.153 boursiers et stagiaires d'organisations internationales. Celles-ci s'adressent aussi fréquemment à des bureaux d'études français pour l'élaboration de leurs programmes. Actuellement sont en cours vingt-six projets pour lesquels ont été signés avec des sociétés françaises des contrats d'une valeur de plus de 30 millions de francs. Enfin, plus de 15 millions de francs de matériel et d'équipement ont été commandés en France par le Fonds spécial des Nations Unies.

Notre pays se classe au deuxième rang pour les experts (après la Grande-Bretagne), au premier rang pour les boursiers, au premier pour les contrats avec les bureaux d'études et au quatrième pour les commandes d'équipement.

*Cette position enviable représente une reconnaissance internationale de la valeur de nos spécialistes, de nos méthodes de formation, de nos écoles et de nos techniques.*

### CHAPITRE III

## L'AIDE MILITAIRE

Les crédits d'aide militaire à différents Etats étrangers, réunis au chapitre 42-29, sont en diminution de 6,50 %. Cette évolution se situe dans le sens des demandes antérieures de votre Commission des Finances, sans atteindre l'ampleur que nous aurions souhaitée. Une dotation de 80 millions de francs nous paraît encore excessive.

35 millions de francs sont réservés au *Maroc* (contre 37 millions 639.730 F en 1965) et ainsi répartis :

— 8.400.000 F pour l'aide en personnel, les structures de la « Mission militaire de coopération technique » se trouvant réorganisées et son importance (actuellement 657 personnes) devant être réduite d'environ 7 % ;

— 6.600.000 F pour la formation en France des instructeurs et techniciens marocains, dont le coût est en légère croissance ;

— 20 millions de francs d'aide directe en matériel, comme l'année précédente.

Le *Cambodge* recevra 27.200.000 F destinés en majeure partie au fonctionnement de notre mission, dont les effectifs seront ramenés de 180 à 150. Nos charges portent également sur l'entretien des stagiaires et la réalisation de réseaux hertziens et matériels divers.

Au *Laos*, l'équipement du nouvel hôpital militaire de Vientiane et l'aide au fonctionnement de certains centres d'instruction entraîneront une dépense de 15.800.000 F.

Un effort particulier (1 million de francs) sera entrepris en 1966 en faveur des pays d'*Amérique latine* par l'octroi de dix-huit bourses et l'envoi d'officiers instructeurs français auprès des écoles de guerre locales.

La *Tunisie* recevra à nouveau un crédit de 100.000 F au titre de participation française à la rémunération d'une équipe d'instructeurs pilotes et mécaniciens d'aviation mise à sa disposition. Il s'y ajoutera une contribution à la formation des cadres de l'armée tunisienne, accueillis dans nos écoles militaires.



L'assistance militaire à l'*Ethiopie* se poursuivra par l'attribution d'une quinzaine de bourses et le détachement de quatre officiers français.

Sept bourses seront également accordées au *Congo-Léopoldville*.

Enfin, nos relations militaires avec le *Liban*, jamais interrompues depuis la cessation du mandat, seront à nouveau concrétisées par le maintien du programme limité annuel portant sur six instructeurs.

\*  
\* \*

L'aide militaire n'est pas aussi stérile qu'il pourrait apparaître, car la formation et l'équipement d'armées étrangères selon les normes françaises nous apportent des commandes de matériels non négligeables.

Il est cependant regrettable qu'elle demeure, en valeur absolue, l'un des postes les plus lourds du budget des Affaires étrangères (quatre chapitres seulement étant mieux dotés) dépassant, notamment, les échanges culturels avec l'ensemble du monde et représentant près de 10 % de notre « action internationale ».

C'est pourquoi votre Commission des Finances a adopté deux amendements :

— le premier, proposé par M. Edouard Bonnefous, supprime le crédit de 43 millions inscrit à l'article 1<sup>er</sup> du chapitre 42-29 pour l'aide militaire aux Etats d'Indochine. Nous jugeons, en effet, cette charge excessive par rapport aux limitations imposées aux activités les plus fécondes du Ministère des Affaires étrangères ;

— le deuxième, suggéré par M. Armengaud, rejette l'article 2 du chapitre 42-29. La Commission estime qu'il n'y a pas lieu d'accorder une aide de 35 millions de francs au Gouvernement marocain tant que le contentieux relatif à l'indemnisation des Français expropriés n'aura pas été réglé favorablement.

## CONCLUSION

Le budget du Ministère des Affaires étrangères pour 1966 se caractérise essentiellement par la *faiblesse des moyens diplomatiques* proprement dits et l'*expansion notable des affaires culturelles et techniques*.

Les crédits de fonctionnement de l'administration centrale et des services à l'étranger sont pratiquement reconduits, sous réserve de l'application de lois antérieures ou de transferts n'apportant que le complément nécessaire à l'accomplissement d'obligations nouvelles.

Cette situation pourrait apparaître comme une conséquence de la diplomatie directe, à base de contacts à l'échelon ministériel — voire présidentiel — le plus élevé, qui tend à s'instaurer dans les relations internationales. Nous ne pensons pas, toutefois, que les tâches de nos missions en soient diminuées. Les problèmes à régler n'ont jamais été si nombreux, complexes et variés. Sans doute quelques agents spécialisés (agents d'expansion économique, attachés des forces armées, attachés culturels, conseillers financiers) déchargent-ils partiellement nos chefs de postes. Mais leurs effectifs sont encore trop restreints et *d'importants renforcements sont indispensables* pour permettre à la France de jouer le rôle universel que notre politique étrangère lui destine.

Dans le domaine culturel, nous avons la satisfaction de constater le *développement favorable du second plan quinquennal*, dont le financement — contrairement à l'exercice précédent — est assuré dans des proportions assez proches des prévisions. L'intensification des actions de formation des cadres locaux, l'accroissement de l'effort scientifique et technique, la multiplication des bourses, le développement des moyens modernes de diffusion, la conclusion de nombreux accords bilatéraux constituent des faits positifs à inscrire au crédit du Quai d'Orsay. Il subsiste cependant quelques insuffisances, telles que l'évolution défavorable du Fonds culturel pour lequel reste posée une grave question de fonctionnement et la *lenteur de réalisation des investissements* autorisés par les lois de finances antérieures.

La réorientation géographique de notre coopération, sur laquelle nous insistons depuis longtemps, est résolument engagée dans le cadre imposé aux Affaires étrangères, financièrement limité par rapport aux dotations accordées au Secrétariat d'Etat aux Affaires algériennes et au Ministère de la Coopération. *Le plan quinquennal de coopération technique* élaboré par le Quai d'Orsay a dépassé ses objectifs initiaux et nous voulons croire que dans une conjoncture non planifiée les activités ultérieures du service compétent recevront un soutien au moins aussi large, sinon amplifié.

*L'information*, par contre, nous paraît moins favorisée, bien que le plan limité approuvé en 1965 soit poursuivi.

Enfin, nous demeurons très réservés devant le poids croissant des cotisations aux organismes internationaux et nous ne pouvons avaliser l'ampleur excessive de l'aide militaire envisagée.

## OBSERVATIONS PARTICULIERES FORMULEES EN COMMISSION

*M. Coudé du Foresto* déplore qu'Eurocontrol, de même qu'Air-Union, soit mis en hibernation, ainsi qu'il l'explique dans son rapport sur les crédits de l'Aviation civile (1).

*M. le Rapporteur général Marcel Pellenc* insiste pour une augmentation de la subvention au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, soulignant que les sommes versées par la France lui reviennent sous forme d'achats de médicaments français.

*MM. Pellenc, Armengaud, Edouard Bonnefous et Descours Desacres* estiment que dans les échanges culturels la part des tournées artistiques est peut-être trop importante, au détriment des livres — notamment techniques — et de la participation de savants à des congrès scientifiques.

*M. le Président Alex Roubert* pense qu'il faudrait envoyer à l'étranger, par l'intermédiaire de l'Alliance française, davantage d'écrivains de renom et de techniciens.

*M. Chochoy* rend hommage aux animateurs locaux de l'Alliance française qui réalisent un travail considérable avec des moyens très modestes, comme à Porto Rico ou Trinidad.

*M. Kistler* suggère d'accorder des voyages gratuits à des étrangers pour leur permettre de venir en France.

*M. Edouard Bonnefous* trouve que l'on ne consacre pas assez à la diffusion de la culture française à l'étranger et qu'il y a lieu de critiquer la répartition des crédits entre les relations culturelles et le reste plutôt qu'entre les diverses manifestations culturelles.

*M. Armengaud* a attiré l'attention de la commission sur trois points :

a) La loi du 10 juillet 1965 instituant la possibilité pour les Français de l'étranger de s'affilier à l'assurance vieillesse de la

---

(1) N° 31, tome III, annexe 30.

Sécurité sociale devra permettre de répondre aux préoccupations du personnel auxiliaire du Ministère des Affaires étrangères en poste à l'étranger, le jour où ce personnel est appelé à cesser son activité du fait de l'âge.

A ce jour, le personnel ne perçoit qu'un pécule qui ne lui permet pas de s'assurer une vieillesse décente. La loi précitée comblera donc cette lacune.

Toutefois, il est à craindre que beaucoup de ceux qui ont déjà cessé leur activité ne se trouvent dans l'impossibilité d'effectuer le rachat qui sera nécessaire à la constitution de cette retraite vieillesse. C'est pourquoi il serait souhaitable que nos représentants diplomatiques et consulaires puissent disposer de crédits d'assistance susceptibles d'aider les anciens agents à effectuer ce rachat.

Par ailleurs, les Français à l'étranger subissent dans certains pays des charges croissantes. C'est notamment le cas des Français âgés qui ont exercé les fonctions d'enseignants libres et sont assez nombreux en Grèce et en Turquie. C'est également celui des Français d'Afrique du Nord qui, au départ de leur lieu de résidence, plutôt que de revenir en France où au dépaysement s'ajoutent les difficultés de logement, se sont installés, par exemple, en Espagne. C'est enfin celui des Français très âgés résidant en Afrique du Nord où l'évolution de la situation politique et économique leur est défavorable.

Or, on constate avec regret que pour 1966 les crédits destinés aux dépenses d'assistance et de solidarité se trouvent être diminués, au titre des mesures nouvelles, de 220.000 F (chapitre 46-92, article 1<sup>er</sup>).

Les crédits ouverts risquent donc d'être trop modiques.

b) La subvention au Comité d'entraide aux Français rapatriés (chapitre 46-92, article 2) bénéficie d'un accroissement sensible mais insuffisant. Le Gouvernement, pour respecter la volonté du Parlement, devrait apporter son concours aux Français rapatriés du Congo-Léopoldville dont la situation était la plus dramatique et autoriser le Ministère des Affaires étrangères à utiliser à cette fin les crédits ouverts à ce chapitre. Un virement de crédits du Ministère de l'Intérieur (section Rapatriés) serait nécessaire.

c) La diffusion auprès des Français de l'étranger des textes législatifs ou réglementaires les intéressant n'est pas convenablement assurée, faute de moyens ouverts aux Consulats à cet effet.

Il est nécessaire de pallier cette lacune, d'autant plus que des délais sont souvent impartis aux Français de l'étranger pour s'assurer le bénéfice de ces lois (comme par exemple des retraites volontaires vieillesse).

\*  
\* \*

Sous le bénéfice de ces observations et *sous réserve des deux amendements* supprimant les crédits des articles 1<sup>er</sup> et 2 du chapitre 42-29, relatifs à l'aide militaire aux Etats d'Indochine et du Maroc, votre Commission des Finances vous demande d'*adopter* les crédits affectés aux différents titres du budget du Ministère des Affaires étrangères.

## AMENDEMENTS PRESENTES PAR LA COMMISSION

Art. 26.

ETAT B

**Affaires étrangères.**

Titre IV. — Interventions publiques..... + 129.089.795 F.

**Premier amendement :** Réduire cette dotation de 43 millions de francs.

**Deuxième amendement :** Réduire cette dotation de 35 millions de francs.